

Documents nécessaires pour une demande relative à la vie scolaire ou étudiante



C Vie scolaire ou étudiante

Si votre demande concerne la scolarité ou la vie étudiante

→ le formulaire avec les documents obligatoires (certificat médical, justificatif d'identité, etc.)

A Documents à joindre obligatoirement à votre demande Renseignements obligatoires

→ le **GEVA-Sco première demande OU réexamen**, accompagné des documents nécessaires à l'évaluation de la situation

Merci de conserver un double du dossier de demande

Documents à transmettre	☐ - Première demande	☐ - Réexamen	Qui contacter ?
<p>GEVA-Sco</p> <p>Renseigné et détaillé en équipe éducative organisée par le responsable de l'établissement scolaire.</p> <p>À défaut, les besoins de l'élève ne pourront être évalués.</p> <p>L'ensemble des documents est à transmettre à la MDPH par le parent (ou le représentant légal).</p> <p>Seul le dossier complet peut être programmé pour une étude par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Qu'est-ce que le GEVA-Sco ?</p> <p>C'est un guide d'évaluation qui permet à la MDPH d'évaluer les besoins de l'élève, en matière de scolarisation, afin de compenser son handicap et proposer, le cas échéant, un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).</p> </div>	<p>Renseigné et détaillé en équipe éducative organisée par le responsable de l'établissement scolaire.</p> <p>À défaut, les besoins de l'élève ne pourront être évalués.</p> <p>L'ensemble des documents est à transmettre à la MDPH par le parent (ou le représentant légal).</p> <p>Seul le dossier complet peut être programmé pour une étude par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renseigné et détaillé par l'équipe pédagogique avant la date de l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS). Complété lors de l'ESS, organisée et animée par l'enseignant référent. <p>À défaut, les besoins de l'élève ne pourront être évalués.</p> <p>Les éléments d'évaluation sont remis à l'enseignant référent, par les professionnels, lors de l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS), pour transmission du dossier complet à la MDPH dans les meilleurs délais.</p> <p>Pour une demande qui concerne un enfant ou jeune <u>non scolarisé en milieu ordinaire</u>, accompagné par un établissement ou un service spécialisé, le dossier complet est à transmettre à la MDPH <u>par l'établissement ou le service spécialisé</u>.</p>	<p>→ L'établissement scolaire</p> <p>Si vous demandez un parcours de scolarisation pour la première fois, afin d'élaborer le guide d'évaluation <u>GEVA-Sco première demande</u>.</p> <p>→ L'enseignant référent qui suit l'élève</p> <p>Si vous demandez un réexamen d'un parcours de scolarisation afin d'élaborer le guide d'évaluation <u>GEVA-Sco réexamen</u></p>
<p>GEVA-Sco 18 ans et +</p>		<p>Attention : pour les jeunes âgés de 18 ans et plus, accompagnés au sein d'un établissement médico-social, NE PAS TRANSMETTRE DE GEVA-SCO REEXAMEN.</p>	

Documents à transmettre	☐ - Première demande	☐ - Réexamen	Qui contacter ?
Copie du PPRE ou du PAP + bilan(s) associé(s)	<p>PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative</p> <p>PAP : Plan d'Accompagnement Personnalisé ou éléments précisant les adaptations pédagogiques mises en œuvre.</p> <p>Ces documents sont indispensables pour évaluer les effets des adaptations pédagogiques déjà mises en œuvre.</p>		L'établissement scolaire
Bilan d'ergothérapie + productions écrites	Si vous avez besoin de Matériel Pédagogique Adapté (clavier braille, logiciels spécifiques...), joindre le bilan d'ergothérapie ainsi que les productions écrites de l'enfant afin d'évaluer ses difficultés.		L'établissement scolaire
Bilans des prises en charge	Tels que les bilans éducatifs, d'orthophonie, de psychothérapie, de psychomotricité... En l'absence de mise en œuvre de soins et/ou d'accompagnement éducatif, les éventuels besoins de compensation du handicap ne pourront être évalués.		Les professionnels chargés du suivi de l'enfant ou du jeune
Rapport(s) ou bilan(s) de stage	Pour les élèves en âge d'effectuer des stages		Le tuteur de stage
Évaluation psychologique	<p>L'évaluation fait apparaître 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ L'existence éventuelle d'un trouble cognitif et son retentissement ↔ L'existence éventuelle d'un trouble psychique et son retentissement ↔ Retentissement psychoaffectif du trouble médical, cognitif et/ou psychique ↔ Le positionnement de l'élève et de sa famille sur la demande adressée à la MDPH <p>Pour tous les élèves en 3^{ème} ou en terminale, l'avis du COPsy (Conseiller d'Orientation-Psychologue) sur le projet de formation est absolument nécessaire.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Le COPsy • ou le psychologue scolaire • ou le psychologue service de soins • ou le psychologue libéral
Situation sociale et familiale de l'enfant ou du jeune	<p>Informations indispensables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↔ Pour tous les enfants et jeunes bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance, ↔ Si une orientation vers un service ou établissement spécialisé est envisagée par la famille de l'élève. <p>Le document sur la situation sociale et familiale permet à l'équipe de la MDPH de mieux comprendre la situation de la famille et ses souhaits pour son enfant.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Assistant social scolaire, assistant social, éducateur • ou CMS (Centre Médico-Social) • ou CMP (Centre Médico-Psychologique) • ou CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)